

LE DEVENIR DU FASB

PIERRE DUFILS ET CLAUDE LOPATER *

Situation actuelle : un FASB jugé trop partial et rattrapé par une harmonisation internationale donnant l'avantage aux normes de l'IASC

Rappel sur l'historique, le rôle et la structure du FASB

Depuis 1939, trois organismes normalisateurs issus du secteur privé se sont succédés et ont élaboré les normes comptables américaines : il s'agit du « Committee on Accounting Procedure » (1939-1958), du « Accounting Principles Board » (1958-1973) puis du FASB.

Le Committee on Accounting Procedure est une émanation de l'AICPA, l'ordre des Experts-Comptables américains, suite à la création de la SEC (Securities and Exchange Commission) et avec le soutien de la profession comptable locale pour que le processus d'élaboration des normes demeure aux mains du secteur privé. Durant son existence, ce comité a émis différentes normes, les « Accounting Research Bulletins » (ARB). En 1953, les quarante deux premiers ARB ont été révisés puis rassemblés au sein de l'ARB 43 et, ensuite, huit autres ARB ont été émis. Ces normes, dont certaines sont toujours en vigueur aujourd'hui, représentent la première série des principes généralement admis aux États-Unis (US GAAP). Toutefois, il a été reproché à ce comité de ne pas savoir traiter les questions comptables contemporaines telles que le crédit-bail et les regroupements d'entreprises.

En réponse à ces critiques, l'AICPA a constitué en 1958 l'Accounting Principles Board qui comprenait notamment un directeur et une équipe de recherche présents de manière permanente. L'APB a émis trente et une opinions entre 1962 et 1973, et la plupart de ces normes figurent encore parmi les actuels US GAAP. Par exemple, les premières règles en matière de regroupement d'entreprises, d'incorporelles, de comptabilisation des participations selon la méthode de la mise en équivalence font partie des APB qui sont toujours applicables.

En 1973, le FASB a été créé, d'une part, pour mettre fin aux critiques permanentes adressées à l'APB déplorant le manque de cadre conceptuel et, d'autre part, pour répondre à une demande de plus en plus pressante de la communauté financière qui souhaitait s'impliquer da-

117

* Coauteurs du « Mémento comptable » (Editions Francis Lefebvre). Associés Befec-Price Waterhouse.

vantage dans le processus d'élaboration des normes. En conséquence, la responsabilité de l'établissement des principes comptables est passée des mains de la profession comptable à celles d'un organisme indépendant et du secteur privé. Le FASB est donc notamment financé par les entreprises, les cabinets comptables et autres investisseurs privés.

Ses travaux sont la principale source de la doctrine comptable américaine, avec ceux de l'AICPA, pour les entreprises du secteur privé. En plus des « Statements of Financial Accounting Standards » (FAS) bien connus, cet organisme émet trois catégories de normes :

— les « Statements of Financial Accounting Concepts » (CON), qui ne sont pas des principes comptables généralement admis en tant que tels, mais un cadre conceptuel qui donne un éclairage sur les objectifs des états financiers et les principes sous-tendant leur préparation ;

— les « FASB Interpretations » (FIN) qui expliquent et clarifient les FAS, CON, ARB et APB ;

— les « FASB Technical Bulletins » (FTB) qui donnent des directives pour l'application des normes ARB, APB, FAS et FIN et pour la résolution des questions qui ne sont pas directement traitées par ces normes.

En 1984, le FASB a créé l'EITF (Emerging Issues Task Force) dont la tâche principale est l'identification des problèmes urgents et précis concernant la présentation des états financiers et les questions relatives à l'application des normes. Parallèlement au FASB, l'AICPA émet, quant à lui, des « Statements of Positions » (SOP) traitant des questions comptables et d'audit, généralement dans le cadre de secteurs industriels spécifiques.

Les normes du FASB ont force de loi car elles sont officiellement reconnues par la SEC qui lui a délégué son pouvoir normalisateur qu'elle a elle-même reçu du Congrès américain. Toutefois, la SEC continue d'émettre elle-même les normes en matière d'informations spécifiques requises pour les entreprises cotées.

L'organisme normalisateur américain fonctionne avec un budget annuel très important de 14 millions de dollars (environ MF 70), dont deux tiers proviennent de la vente de publications et un tiers de contributions de sponsors, celle-ci étant limitée pour chacun d'eux afin de préserver l'indépendance du FASB. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de l'IASC ne dépasse pas MF 14.

Le FASB est constitué de sept membres nommés pour cinq ans par la FAF (Financial Accounting Foundation, voir schéma en annexe), organisme privé qui le supervise, chacun d'eux travaillant à temps complet.

Les principales raisons pour lesquelles le budget est si important est, d'une part, la nécessité de financer une équipe technique comptant une cinquantaine de permanents qualifiés qui effectue les recherches et, d'autre part, la longueur du processus d'élaboration (« due process ») d'une norme qui comprend les étapes suivantes ; pour chaque projet :

— le FASB établit un groupe de travail, composé d'utilisateurs et de préparateurs d'états financiers ainsi que d'auditeurs, auquel il demande d'étudier les textes, d'examiner les solutions possibles et de conduire des recherches complémentaires ;

— il publie un document de discussion reprenant les conclusions du groupe de travail ;

— une audience publique est organisée ;

— un projet de norme, distribué très largement, est publié ;

— le projet est ajusté en fonction des commentaires reçus ;

— la norme définitive est publiée.

L'adoption d'une norme par le FASB se fait à la « super majorité », c'est-à-dire cinq voix sur sept (jusqu'en janvier 1991, la majorité simple, c'est-à-dire quatre voix contre trois, était suffisante). Certains organismes tels que la SEC et l'AICPA commentent les documents de travail et les projets de normes mais ont également une influence sur l'ordre du jour du FASB.

Depuis 1973, le FASB a émis plus de cent normes, bulletins et autres interprétations ; d'ailleurs, le processus d'élaboration ainsi que les normes du FASB sont souvent cités en exemple par les organismes normalisateurs des autres pays, notamment du fait du grand nombre de sujets comptables couverts et du détail de leurs dispositions.

119

A l'intérieur du pays, l'année 1996 est marquée par la controverse

C'est une lettre de la FEI (Financial Executives Institute, l'Institut des directeurs financiers), un des sponsors de la FAF, datant du 19 janvier 1996 et adressée à la FAF, qui a mis le feu aux poudres. La FEI reproche au FASB les délais de plus en plus longs qui lui sont nécessaires pour élaborer les normes ; en effet, par exemple, le projet relatif à la consolidation a commencé il y a plus de douze ans et n'a pas encore abouti (il a été publié en octobre 1995 et l'on ne sait pas encore à ce jour si la prochaine étape sera une norme définitive ou un nouveau projet de norme), de même celui sur les instruments dérivés dure depuis plusieurs années (il date de juin 1996 et la norme est attendue pour le second trimestre 1997). La FEI souhaite donc que le processus d'élaboration des normes soit revu et effectuée à ce propos les suggestions suivantes :

— si un consensus ne peut être obtenu rapidement, une procédure spécifique devrait exister pour résoudre le conflit ou annuler le projet ;

— la taille du Board devrait être réduite pour permettre d'améliorer les échanges entre ses différents membres ;

— les normes devraient systématiquement être revues quelques temps après leur émission ;

— un organisme tiers (et pourquoi pas la FEI) devrait contrôler l'ordre du jour du FASB ;

— et enfin, ses activités devraient davantage se focaliser sur les normes IAS.

Bien que la FAF ait répondu qu'elle tiendrait compte de certaines remarques, elle rejette catégoriquement celle relative à la réduction de la taille du FASB car cela ferait peser une trop grande charge de travail sur les membres restants et allongerait d'autant le processus d'élaboration des normes ; de même, elle refuse le contrôle de l'ordre du jour par un tiers car ce serait de nature à nuire à l'indépendance du FASB.

De son côté, la SEC pense que le FASB se laisse trop influencer par les entreprises, celles-ci ayant parfois recours à un lobbying intensif pour se faire entendre. En effet, les principaux administrateurs de la FAF représentant les grandes entreprises, il peut y avoir des conflits d'intérêts entre les entreprises devant subir les décisions du FASB et celles qui le dirigent (et le financent, d'ailleurs, car le FASB dépend de la FAF aussi pour ses budgets). Par exemple, lors de l'élaboration de la norme FAS 123 relative à la comptabilisation des stock-options, les entreprises américaines ont exercé une pression sans précédent pour que le FASB renonce à exiger la comptabilisation obligatoire en charges du coût des stock options ; ainsi, dans sa norme définitive, le FASB a maintenu deux traitements, l'un des deux étant la possibilité, qui existait antérieurement, de ne pas comptabiliser ce coût en charges. De même, le projet sur les instruments dérivés fait l'objet de vives critiques de la part des principaux leaders du monde des affaires et des domaines bancaires du fait du degré jugé trop élevé des informations requises par celui-ci.

La SEC, par le biais de son Président M. Levitt, s'est donc inquiétée auprès de la FAF, en avril 1996, des « menaces qui pèsent ...aux yeux des investisseurs sur l'indépendance du FASB qui donnent l'impression d'être sous le contrôle des grandes entreprises américaines et des cabinets comptables ». En effet, la confiance des places boursières américaines s'éroderait si les normes semblaient être faites pour favoriser les intérêts des entreprises au détriment de ceux des investisseurs. Aussi, la SEC souhaite-t-elle que la composition des membres de la FAF soit revue dans le sens d'une plus grande participation en son sein de représentants ayant des intérêts publics, par opposition aux intérêts privés (c'est-à-dire à ceux des entreprises) ; en outre, elle suggère que l'approbation de la nomination des membres de la FAF lui incombe.

En réponse à la SEC, la FAF, le 20 mai 1996, marque son désaccord pour qu'une majorité de son « Board of Trustees », c'est-à-dire l'équivalent de son Conseil d'Administration, ait des intérêts publics et que la SEC approuve la nomination des Trustees, car cela résulterait en un contrôle total de la SEC sur la FAF. M. Cook, Président de la FAF, justifie sa position en expliquant qu'« il n'est pas approprié de changer la

structure de la FAF ...pour lui donner une majorité de Trustees ayant des intérêts publics car cela aurait pour conséquence d'éliminer les personnes qui ont le savoir et le recul nécessaires pour servir au mieux les intérêts du public ».

En réponse à la FAF, la SEC, dans une lettre datée du 21 mai 1996, tout en réaffirmant que l'élaboration des normes doit rester entre les mains du secteur privé, maintient l'idée selon laquelle la FAF sera considérée comme indépendante par le public si elle comprend une majorité de membres indépendants ; la SEC réaffirme donc avec insistance son souhait selon lequel il doit exister au sein de la FAF un juste équilibre entre les entreprises et les membres indépendants.

A l'extérieur du pays, l'harmonisation internationale fait la part belle à l'IASC

La mondialisation des marchés de capitaux rend indispensable la comparabilité des états financiers et celle-ci suppose qu'ils soient préparés selon des principes analogues ; or, pour parler un même langage, les entreprises doivent publier leurs comptes dans un même référentiel internationalement reconnu. Deux corps de normes sont alors en concurrence, le référentiel américain d'une part, et le référentiel de l'IASC, d'autre part.

121

Les règles américaines sont complètes et très détaillées car, nous l'avons vu, le référentiel bénéficie d'une expérience et de moyens très importants permettant une recherche comptable poussée. De plus, du fait de l'importance du marché financier américain, beaucoup d'entreprises étrangères ont levé des fonds aux Etats-Unis et, pour ce faire, présentent déjà leurs comptes en règles américaines. Toutefois, ces normes étant des règles nationales, les entreprises étrangères n'ont pas leur mot à dire dans le processus d'élaboration.

L'IASC a été créé en 1973, comme le FASB, mais, contrairement à ce dernier, il n'a pas de passé. Il élabore des règles internationales, c'est-à-dire que sur les seize membres votants du Conseil, treize pays ou groupes de pays différents participent à l'élaboration des normes.

Les débuts de l'IASC ont pourtant été laborieux : jusqu'en 1988, c'est une démarche consensuelle qui a primé au sein de l'organisme, offrant aux normes des options très larges afin de favoriser l'acceptation du plus grand nombre, au détriment de l'objectif de comparabilité. Puis, de 1989 à 1993, l'IASC s'est attaché à réduire le nombre d'options possibles pour parvenir à une plus grande harmonisation des états financiers en publiant dix normes révisées. Toutefois, le monde des entreprises se montre très réticent et s'oppose notamment aux dispositions de deux des normes révisées : l'une, relative aux frais de recherche et de développement, impose d'activer les frais de développement dans certaines

conditions, ce qui est contraire à la pratique internationale, et l'autre, traitant des regroupements d'entreprises, limite à vingt ans la durée d'amortissement du goodwill alors que les normes américaine et canadienne par exemple autorisent une durée de quarante ans ; de plus, en 1994, l'OICV (Organisation Internationale des Bourses de Valeurs), organisme regroupant les bourses de valeurs du monde entier, met également en difficulté l'IASC en rejetant dix des normes IAS existantes, les jugeant inacceptables.

Le mois de juillet 1995 a marqué une grande avancée dans le processus d'harmonisation internationale par le biais des normes de l'IASC. En effet, un accord a été conclu entre l'IASC et l'OICV sur un programme de travail qui devrait déboucher, en l'an 2000, sur un corps de normes complet accepté par toutes les places boursières internationales. M. Carsberg, secrétaire général de l'IASC, a même annoncé, quelques mois plus tard, que la réalisation de ce programme était avancée au mois de mars 1998.

Ainsi, même si les normes de l'IASC ne sont pas encore reconnues, cette étape marque la fin de la suprématie des règles américaines sur la scène internationale ; d'ailleurs, les Etats-Unis ont cherché à résister à la montée en puissance des normes de l'IASC car le plus difficile à convaincre pour l'accord avec l'OICV a été la SEC.

122

En effet, au début des années 1990, des interrogations s'étaient élevées aux Etats-Unis sur la question de savoir si les obligations d'informations imposées par la SEC ne représentaient pas un frein à l'essor des bourses américaines. Et, parmi ces obligations, celle qui impose aux émetteurs étrangers de rapprocher le résultat déterminé selon les règles nationales de celui ressortant en normes américaines apparaît comme la plus dissuasive en termes de coût et de délai. En conséquence, les bourses américaines, et notamment celle de New York, pensent qu'un nombre important d'entreprises étrangères se coupent de l'accès au marché américain alors que les risques pour les investisseurs nationaux semblent réduits. Face à cela, plusieurs solutions s'offrent alors aux places financières américaines :

— continuer à accepter des arrangements au compte-gouttes : déjà, en 1994, des mesures en faveur des émetteurs étrangers avaient été adoptées visant à réduire à l'essentiel leurs procédures d'introduction en bourse et de publication des états financiers, mesures parmi lesquelles figuraient l'acceptation d'un tableau de financement préparé conformément à la norme IAS 7 révisée ; de même, en 1995, la SEC a notamment accepté, pour l'amortissement du goodwill, la période retenue par la norme IAS 22 révisée relative aux regroupements d'entreprises, c'est-à-dire une durée maximale de vingt ans, sans qu'il soit nécessaire de faire un rapprochement avec les règles américaines ;

- avoir une reconnaissance mutuelle, sur une base bilatérale, des règles de chaque pays ;
- ou bien, reconnaître les normes de l'IASC, mais sous conditions, solution qui a été finalement retenue du fait des inconvénients évidents des deux premières possibilités.

Objectifs du FASB : remédier aux critiques émanant des Etats-Unis et conserver sa place de premier plan sur la scène internationale

Le FASB a entrepris de mettre fin aux reproches concernant son indépendance et de retrouver sa place de leader sur la scène internationale par le biais du remaniement du Board of Trustees de la FAF et de l'élaboration d'un plan stratégique définissant ses orientations tant nationales qu'internationales.

L'avenir du FASB en tant qu'organisme privé peut-être remis en cause

Sous la pression de la SEC, la FAF a finalement accepté de réduire l'influence des entreprises privées au sein de son Board of Trustees durant l'été 1996 :

- en augmentant de un à cinq le nombre de membres engagés dans la défense des intérêts du public. Les quatre nouveaux membres sont un ancien Président d'un fonds de pension, un ancien Vice-Président de la Réserve Fédérale américaine, un ancien Président de la SEC et un ancien administrateur général des Etats-Unis (« General Comptroller ») ;
- en supprimant deux postes occupés l'un par la FEI, l'autre par l'AICPA.

Le nombre des membres du Board of Trustees est ainsi passé de quatorze à seize, dont la moitié incarne des intérêts publics. Les intérêts privés sont toujours représentés par les mêmes associations car seule la répartition du nombre de représentants change (voir annexe). Pour la SEC, ces évolutions permettent d'améliorer la structure de la FAF tout en protégeant l'intégrité des normes comptables américaines et en maintenant une partie importante du processus d'élaboration des normes (la moitié) aux mains des intérêts privés.

Pour retrouver et conserver une place de premier plan tant au niveau national qu'international, le FASB s'est fixé, en avril 1996, deux objectifs fondamentaux qu'il a consigné dans un plan stratégique, à savoir améliorer le processus d'élaboration des normes et dominer le débat sur l'avenir de l'information financière.

En réponse aux critiques sur le sol américain

Le FASB souhaite répondre définitivement aux controverses en développant les actions à mener selon deux axes : le premier consiste à faire mieux accepter le processus d'élaboration des normes par la FAF et le second tend à accélérer et rendre plus efficace ce processus (en reprenant, notamment, quelques unes des suggestions de la FEI).

L'acceptation du processus d'élaboration et des normes elles-mêmes est fondamental pour le FASB. Cependant, les questions comptables auxquelles il doit répondre sont de plus en plus complexes et controversées et la FAF s'inquiète du coût d'application des nouvelles normes et de leur impact sur les états financiers des entreprises. Aussi, pour que le processus soit mieux accepté et compris :

— le FASB veut améliorer l'efficacité de ses différentes sources de conseil, dont le FASAC (Financial Accounting Standards Advisory Council) fait partie. Celui-ci comprend une vingtaine de membres qui sont des représentants des entreprises, des universitaires, des comptables et des juristes, leur rôle étant d'apporter un soutien au FASB sur des questions techniques, la fixation de priorités dans les problèmes à traiter et la composition des groupes de travail. Il s'agit essentiellement, pour le FASB, d'évaluer le rôle du FASAC par rapport aux autres sources de conseil et d'accentuer de manière formelle l'implication de cet organisme dans son rôle de conseiller pour le choix des principaux projets à mettre à l'ordre du jour ;

— les normes américaines doivent être plus faciles à comprendre et à appliquer :

- le FASB veut charger un groupe de travail de réfléchir à ce propos et de rédiger des recommandations pratiques dans cette optique ;

- il veut évaluer la faisabilité et les avantages qui résulteraient de l'émission de normes plus générales et plus larges ;

- l'organisme américain souhaite également affecter à une cellule particulière la responsabilité de la préparation de guides d'applications des normes ;

- il faut donner une plus grande confiance dans le processus d'élaboration des normes, celle-ci passant par une communication sur l'importance du rôle de l'information financière et celui du FASB dans le développement de normes améliorant cette information ; un consultant sera recruté à cet effet.

Les changements de l'économie s'accélèrent et les transactions deviennent de plus en plus complexes. Par exemple, du fait du rôle croissant joué par les réseaux informatiques, le concept d'entreprise est en train d'évoluer vers la notion d'entité virtuelle ; et ces changements seront amenés à avoir des conséquences majeures sur les normes comp-

tables, celles-ci devant obligatoirement évoluer pour pouvoir traiter le flot continu de nouvelles transactions. Or, comme nous l'avons rappelé, certains projets du FASB ont pris plus de dix ans pour aboutir, ce qui est bien trop long dans le monde actuel. Toutefois, l'organisme normalisateur tempère ce raisonnement car la complexité des problèmes posés peut rendre les réponses trop rapides inadéquates. Il a donc été décidé d'accélérer le processus sans sacrifier la qualité.

— Le FASB se propose de terminer les projets en moins de trois ans :

- en consacrant plus de temps à la phase précédant l'inscription du projet à l'ordre du jour ;
- en développant un programme de travail standard applicable à tous les projets ;
- en s'accordant sur l'objectif, le champ d'application et le délai d'aboutissement du projet avant son inscription à l'ordre du jour ;
- et en revoyant l'état d'avancement du projet trimestriellement.

— En outre, un changement de procédures peut s'avérer nécessaire pour améliorer l'efficacité et faciliter une prise rapide de décision. Pour cela, le FASB compte mettre en place un comité devant soumettre des recommandations concernant le principe de la super majorité et le processus d'élaboration des normes lui-même. L'organisme pense également engager un consultant pour trouver des solutions permettant de résoudre les conflits éventuels au sein du FASB.

125

En réponse aux évolutions extérieures

Pour contrer ou, plutôt, maîtriser la montée en puissance des normes de l'IASC, le FASB pense s'investir sur deux fronts qui sont, d'une part, le développement du rôle de l'information financière en tant qu'outil de prise de décision, et d'autre part, le soutien de l'acceptation au niveau mondial de normes comptables internationales de qualité supérieure.

Des normes comptables pertinentes sont essentielles à une affectation efficace des investissements, celle-ci étant un élément vital d'une économie saine. Or, comme nous le savons, l'économie change et l'information financière se doit de refléter cette évolution. Le FASB pense qu'il est essentiel d'avoir conscience de certaines transformations et de leurs implications comptables, les normes américaines devant correspondre à un modèle d'information financière complet couvrant une large gamme de besoins des utilisateurs. Or, le modèle actuel semble souvent inadéquat pour la plupart des activités car la part des ressources économiques représentées par les installations et autres immobilisations corporelles a diminué en importance au profit des éléments incorporels tels que les marques et le capital intellectuel.

Cependant, les efforts précédents entrepris pour effectuer des changements majeurs de l'information financière se sont souvent heurtés à

des résistances importantes. Aussi, du fait de diverses pressions externes subies par le FASB et de la complexité de la mise à jour des normes comptables, le FASB s'est voulu très prudent lorsqu'il a examiné, par exemple, la question de la présentation des instruments financiers à leur juste valeur - sujet qui est toutefois moins controversé que la présentation des éléments incorporels à leur juste valeur. Le FASB est donc bien conscient que s'engager à modifier l'information financière lui vaudra d'affronter de vives oppositions.

Cette évolution passera par deux actions principales :

— d'une part, l'augmentation de la compétence institutionnelle du FASB pour lui permettre de fonctionner dans une économie et un environnement économique qui évoluent : il est prévu, pour cela, de développer et entretenir une base de connaissances sur tous les aspects de l'information financière, d'accueillir dans ses équipes ou tisser des liens avec des personnes ayant une expérience non comptable dans l'analyse financière et économique et de mieux comprendre l'impact de la technologie sur la délivrance et l'utilisation de l'information financière ;

— d'autre part, il s'agit d'évaluer le modèle actuel de l'information financière, c'est-à-dire déterminer la façon dont les développements récents ou à venir de l'économie vont influencer sur le processus d'élaboration des normes, décider s'il faut entreprendre un projet pour présenter une information clé non traditionnelle mais importante pour les utilisateurs et enfin commencer un effort de recherche sur les éléments incorporels pour savoir comment la valeur est générée et les meilleurs moyens de fournir une information sur la création de valeur par l'entreprise.

Un autre axe essentiel sur lequel le FASB veut investir est le soutien et la promotion de l'acceptation au niveau mondial de normes comptables internationales de qualité supérieure.

Depuis plusieurs années, comme nous l'avons vu, le besoin et le désir d'harmoniser et d'internationaliser les normes comptables pour développer un langage commun pouvant être utilisé sur les marchés financiers du monde entier se fait de plus en plus pressant. Les entreprises ressentent donc inévitablement la nécessité d'avoir des normes comptables internationales communes et d'une grande qualité. Toutefois, il existe une contradiction qu'il faudra gérer entre l'exigence d'une qualité supérieure et le désir d'aboutir rapidement à cette harmonisation. En effet, nombreux sont les pays qui sont prêts à accepter sans condition les normes émises par l'IASC.

Les actions envisagées, dans le cadre d'une acceptation de normes internationales, consistent en une coopération directe avec d'autres organismes de normalisation comptable afin de réduire les divergences

entre les différents référentiels nationaux, mais aussi dans le développement d'un réseau international permettant de promouvoir des relations de coopération entre l'organisme américain et les autres organismes de normalisation. De plus, le FASB souhaite renforcer et formaliser les politiques et procédures internes en matière d'activités internationales et répondre aux développements récents en faveur d'une acceptation des normes IAS pour les cotations transfrontalières.

Le FASB compte organiser sa coopération avec les autres organismes de normalisation comptable :

— d'une part en s'engageant dans des projets plurinationaux, par exemple en collaboration avec les organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et l'IASB (il s'agit du G4+1 qui se réunit trois fois par an pour discuter de problèmes comptables internationaux et qui a déjà publié quatre études traitant respectivement des éventualités et événements postérieurs, des opérations de couverture, des provisions et enfin des contrats de location) ;

— d'autre part, en adoptant éventuellement les normes de l'IASB qui seraient considérées, au terme d'une procédure sérieuse d'évaluation, d'une qualité supérieure à celle des normes américaines ; pour cela, il sera possible d'utiliser l'étude comparant les normes IAS et américaines élaborée par le FASB pour identifier les normes IAS candidates à l'adoption.

Pour développer et maintenir un réseau international permettant la coopération avec les autres organismes de normalisation, le FASB souhaite :

— contribuer au processus d'élaboration des normes de l'IASB afin d'améliorer tant le processus que les normes qui en résultent. Par exemple, le FASB répondra à tous les documents émis dans le cadre du processus d'élaboration de ces normes comptables, assistera à toutes les réunions du Conseil de l'IASB, recommandera les équipes du FASB comme consultants sur les projets IAS et comme membres des « Steering Committees » (c'est-à-dire les groupes de travail chargés de proposer un texte de norme au Conseil), recherchera des opportunités de projets sur lesquels il pourra travailler en parallèle ou conjointement avec l'IASB (cette démarche a déjà été suivie pour l'élaboration des projets concernant l'information sectorielle et le résultat par action) ;

— renforcer et développer son réseau international pour des coopérations bilatérales et multilatérales. Le FASB envisage d'utiliser les réunions périodiques du G4+1 pour consolider ses relations avec les organismes de normalisation comptable qui en sont membres, de participer aux réunions des différents organismes, de maintenir une politique de porte ouverte pour les visiteurs d'autres pays (leur permettant

d'observer les méthodes de travail du FASB, de recueillir des informations et d'établir une relation suivie) ;

— développer un programme de communication pour prouver les priorités internationales du FASB et véhiculer ses préoccupations concernant la qualité des normes internationales existantes ; le FASB compte également participer à des conférences dans le monde entier et publier des articles dans la presse internationale.

L'amélioration du processus interne au FASB en matière d'activités internationales est envisagée :

— en incluant, dans le processus d'élaboration des normes du FASB, une étape systématique d'évaluation des normes IAS ou étrangères existantes pour éviter de développer, le cas échéant, une norme américaine spécifique. A cet égard, les normes américaines les plus récentes comportent la description des solutions retenues par d'autres organismes de normalisation, même si le FASB ne retient pas pour autant ces solutions de façon systématique (par exemple, le projet sur les comptes consolidés est parti de l'approche australienne sur la notion de contrôle et non de l'ancien concept américain de propriété) ;

— en mentionnant dans tous les projets de normes une comparaison internationale ;

— en augmentant la participation des organismes de normalisation (étrangers) dans les groupes de travail du FASB.

Le FASB envisage, en outre, de répondre aux développements récents en faveur d'une acceptation des normes IAS pour les cotations transfrontalières :

— en complétant l'étude comparative des normes internationales et américaines (analyse des similitudes et des divergences, leur signification et leurs implications) et en la diffusant largement ;

— en communiquant à la SEC et aux autres ses préoccupations relatives aux méthodes de travail de l'IASC. Déjà, lors de la conférence annuelle des organismes normalisateurs qui s'est tenue à Copenhague en juin dernier, M. Beresford, le Président du FASB, a formulé un certain nombre de suggestions à l'attention de l'IASC concernant son organisation et ses procédures : selon lui, l'IASC devrait :

- permettre au public d'assister à ses réunions ;
- examiner les réactions du public lors de ces auditions ;
- effectuer des tests sur le terrain ;
- passer plus de temps à former ses membres sur la complexité des points étudiés, notamment par la lecture exhaustive des lettres de commentaires et la discussion de toutes les positions qui en ressortent par les membres du Conseil (et non pas seulement par le groupe de travail chargé d'élaborer le texte de la norme) ;
- envoyer la documentation aux membres du Conseil bien avant la date de réunion ;

- augmenter de façon sensible la taille de son équipe pour réaliser un travail de fond servant de support technique aux groupes de travail, le FASB se proposant de seconder l'IASC dans cette tâche ;
- résoudre la question de l'application pratique de ses normes ;
- nommer au moins le Président et un ou deux autres membres à temps plein ;
- être plus réaliste dans son programme de travail car l'objectif d'aboutir à un corps complet de normes d'ici 1999 semblant déjà difficile à tenir, celui de mars 1998 l'est donc a fortiori ;
- en établissant des relations étroites avec les organismes clé comme les bourses de valeurs américaines qui apportent actuellement leur soutien pour l'utilisation des normes IAS, en vue de les sensibiliser aux préoccupations du FASB et d'obtenir leur soutien dans les actions envisagées ;
- en apportant leur assistance aux marchés financiers émergents intéressés par les normes américaines (leur procurer des ressources matérielles, répondre à leurs questions, etc.) ;
- en faisant la promotion des normes américaines au travers de la participation du FASB à divers comités internationaux ; et
- en améliorant la compréhension des difficultés rencontrées par les entreprises étrangères dans l'application des normes américaines.

129

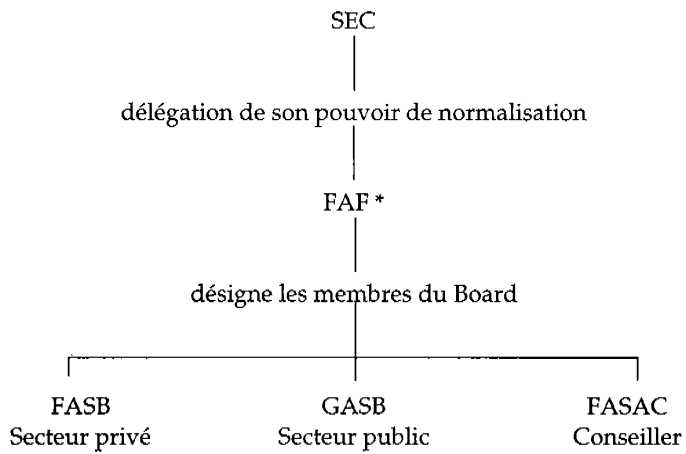
En conclusion, le contenu du plan stratégique, définissant les orientations du FASB pour le 21^{ème} siècle, montre bien que celui-ci cherche à redorer son blason, tant à l'intérieur des Etats-Unis que sur la scène internationale et que sa tâche est considérable. Cependant, celle-ci risque de se compliquer davantage pour plusieurs raisons.

— Une mission importante de la nouvelle FAF va être de choisir un successeur à M. Beresford qui termine en juin 1997 son second mandat de cinq ans. A ce propos celui-ci est d'avis que « dès que les personnes changent, une nouvelle perspective se dessine et cela peut conduire à un changement de direction ...qui n'est toutefois généralement pas à cent quatre vingt degrés ». Cette nouvelle nomination sera t-elle de nature à donner une hiérarchie nouvelle dans les choix qui ont été exposés dans le plan stratégique ?

— De plus, quel sera le délai entre la réalisation du programme de travail de l'IASC et l'acceptation par la SEC des normes IAS pour les sociétés étrangères cotées aux Etats-Unis ?

— Et enfin, quel sera le rôle précis que le FASB sera amené à jouer dans un monde où les normes IAS seront reconnues et acceptées sur toutes les places boursières ?

ANNEXE



* Depuis l'été 1996, le Board of Trustees comporte seize membres :
— les intérêts privés ont huit sièges et sont représentés par les associations suivantes : l'AIMR (Association for Investment Management and Research), la SIA (Securities Industry Association), l'IMA (Institute of Management Accountants), la FEI (Financial Executives Institute) et l'AAA (American Accounting Association) ont chacune un siège et l'AICPA en a trois ;
— les intérêts publics sont également représentés par huit membres.